Charte de déontologie pour la pratique de la capture des Chiroptères

La capture des Chiroptères est une pratique à risque pour les Chiroptères et les chiroptérologues, elle nécessite une dérogation à l'interdiction de capture d'espèces protégées. Aussi, il est fondamental que toute personne exerçant cette technique s'engage à respecter les points suivants :

- 1. toute session de capture de Chiroptères doit se faire dans le cadre d'une démarche scientifique valable et reconnue, selon un protocole bien construit et réfléchi, dans un but de recherche, de protection et/ou de conservation ; la capture d'animaux en léthargie ou dans un but de sensibilisation du grand public n'est donc pas tolérée ;
- 2. toute session de capture doit être l'aboutissement d'un processus de réflexion qui justifie sa nécessité absolue, après avoir éliminé les autres moyens d'étude moins invasifs (détection acoustique, suivi des cavités...) et vérifié sa stricte nécessité au regard des connaissances préalablement disponibles sur le statut de l'espèce, au niveau local ou national;
- 3. toute session de capture doit se faire dans des conditions de sécurité optimales ; chaque chiroptérologue doit avoir pris connaissance des risques sanitaires encourus lors de la manipulation de chauves-souris, et plus particulièrement de l'exposition au virus de la rage, et de toutes les mesures de protection et d'hygiène à prendre afin d'éviter toute contamination, pour le bien-être des manipulateurs et celui des animaux manipulés ;
- 4. avant toute session de capture, il est indispensable :
 - de disposer des dérogations préfectorales et autorisations nécessaires (propriétaire) ;
 - de s'assurer que la zone n'a pas fait l'objet de captures récentes ;
 - de prospecter la zone afin d'évaluer les risques pour les chiroptérologues et les Chiroptères, et d'ajuster son protocole;
 - de s'assurer que les conditions sont favorables (période, météo, moyens humains et matériel...);
- 5. aucune opération de capture ne doit compromettre la vie ou la santé des individus étudiés ;
- 6. le poste puis le dispositif de capture doivent être méticuleusement installés, de manière fonctionnelle, en fonction du milieu et des moyens disponibles, et en limitant l'impact sur le milieu;
- 7. avant de tendre les filets, chaque chiroptérologue doit être opérationnel et doit avoir sur lui en permanence des gants, deux lampes, plusieurs sacs de contention propres et une paire de ciseaux ;
- 8. afin de limiter au maximum la capture d'oiseaux, le dispositif doit être tendu juste après le coucher du soleil ;
- 9. au cours de toute capture, il est indispensable d'informer et de bien encadrer son équipe pour minimiser le dérangement (bruit, lumière, circulation, fumée de cigarette) et s'assurer du bon déroulement de la session;
- 10. le dispositif doit être scrupuleusement vérifié en fonction de la densité de captures, au maximum toutes les 10 minutes et ne doit jamais rester sans surveillance ; en cas de besoin, une mise en berne doit être effectuée ;
- 11. à chaque capture, il est indispensable de bien cerner la situation (nombre de chauves-souris, niveau de difficulté, priorités) avant de commencer à démailler afin de repérer les espèces et individus à démailler en priorité;
- 12. le port de gants adéquats est indispensable pour la manipulation de toutes les espèces ;

- 13. le démaillage des Chiroptères du filet doit être effectué très délicatement mais rapidement (3 minutes maximum); en cas de difficultés, le filet doit être découpé aux ciseaux pour libérer l'individu au plus vite;
- 14. en cas de captures involontaires d'autres animaux (insectes, oiseaux, mammifères...), le démaillage doit être effectué rapidement, en toute sécurité pour le manipulateur et pour l'animal dans la mesure du possible ;
- 15. chaque chauve-souris capturée doit être mise immédiatement dans un sac de contention en attendant d'être manipulée ; les sacs (vides ou non) doivent être systématiquement suspendus, visibles et mis à l'abri du vent et des intempéries ; le temps de contention doit être le plus court possible ;
- 16. la manipulation pour l'identification et le relevé de données doit se faire délicatement et rapidement, en toute sécurité pour l'individu et le chiroptérologue, et en priorité pour les espèces sensibles et les femelles gestantes ou lactantes ;
- 17. le relâcher doit se faire sur la zone de capture, immédiatement après la manipulation à l'écart du poste, en laissant la chauve-souris s'envoler de son plein gré ; il est nécessaire de vérifier l'aptitude de l'animal à être relâché et de s'assurer de son bon envol ;
- 18. le démontage du dispositif doit être effectué scrupuleusement, en commençant par la vérification des filets, leur démontage puis le rangement du poste ; chaque sac de contention devra être vérifié ;
- 19. toute capture doit être signalée au groupe Chiroptères régional, notamment pour informer que la zone a été prospectée ;
- 20. toutes les données récoltées lors d'une session de capture à but scientifique ou de conservation doivent faire l'objet d'une saisie informatique et d'une valorisation, et être communiquées au groupe Chiroptères régional de manière partielle ou en totalité, dans le respect de la politique régionale ;
- 21. les cas de blessure ou de mortalité doivent être signalés à la coordination capture afin qu'ils puissent contribuer à définir les sensibilités des différentes espèces et les gestes à éviter ;
- 22. un compte-rendu annuel des activités de capture doit être obligatoirement transmis à la DREAL de la région concernée et à la DREAL Bourgogne Franche-Comté.

Fait à		, le	
	Lu et approuvé,		

Nom et signature du stagiaire

Cette présente charte est signée en deux exemplaires à l'issue du stage de validation des compétences. Contact coordination capture : julie.marmet@mnhn.fr

Ont participé à la rédaction de cette charte :









